

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 3 mai 2019 à 18h00 en la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, lieu ordinaire des séances du conseil et conformément au code municipal, sont présents madame la conseillère France Robillard Pariseau, et messieurs les conseillers, Daniel Filiatrault, Claude Pariseau et Michel Roch formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Monsieur Yves Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, également présent, agit comme secrétaire d'assemblée.

Absents : la conseillère Corina Lupu, le conseiller David Estall

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2. RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. NOMINATION D'YVES DESMARAIS COMME SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE
4. RÉCEPTION DE LA DÉMISSION DE MADAME ALISON DRYLIE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
5. NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM : MONSIEUR YVES DESMARAIS
6. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
7. ACHAT D'UNE CHALOUPE USAGÉE
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance extraordinaire constatant le quorum à 18h00.

1. **ORDRE DU JOUR**
2. **RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation pour la séance extraordinaire du 3 mai 2019 à 18h00, conformément au Code municipal du Québec. L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil le 30 avril 2019.

2019-05-76

3. **NOMINATION SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE monsieur Yves Desmarais soit nommé comme secrétaire d'assemblée.

2019-05-77

4. **DÉMISSION DE MADAME ALISON DRYLIE**

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Alison Drylie a remis sa démission le 25 avril 2019 informant le Conseil qu'elle quittait son poste le 3 mai;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Filiatrault et unanimentement résolu que ce Conseil:

Prend acte de la démission de Madame Alison Drylie et la remercie pour son travail

2019-05-78

5. NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM :

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Alison Drylie a remis sa démission en date du 25 avril 2019 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer un intérim;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Roch et unanimentement résolu que ce Conseil :

- Autorise l'embauche rétroactive au 29 avril 2019, de monsieur Yves Desmarais au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles selon les termes de la proposition jointe à la présente à raison de deux jours par semaine ;
- Autorise monsieur Yves Desmarais à agir à titre d'inspecteur municipal par intérim pour l'émission des permis dans l'attente de l'embauche d'un nouvel inspecteur municipal;
- Nomme monsieur Yves Desmarais responsable de l'application de la loi sur l'accès à l'information ;
- Autorise monsieur le Maire René Pelletier à signer tout document pour donner suite à la présente résolution ;
- Donne le mandat à monsieur le maire et au directeur général par intérim de procéder à un appel de candidatures pourvoir le poste de directeur général.

2019-05-79

6. AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'embauche de monsieur Yves Desmarais à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Pariseau et unanimentement résolu que ce Conseil :

- Autorise monsieur Yves Desmarais à signer tous les effets bancaires et documents nécessaires pour et au nom de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles et à accéder au portail « Accès D Affaires » à compter des présentes et ce, en lieu et place de Mme Alison Drylie ;
- Autorise monsieur Yves Desmarais à agir au nom de la ville et avoir accès aux différents outils en ligne tels que, mais non limitativement, Clic Secur, CNESST, SEAO et autres.
- Abroger toutes les résolutions antérieures relativement à l'autorisation de Mme Alison Drylie d'agir comme signataire pour et au nom de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles ;
- Autoriser monsieur le Maire René Pelletier à signer tout document pour donner suite à la présente résolution.

2019-05-80

7. ACHAT D'UNE CHALOUPE USAGÉE

ATTENDU QUE la chaloupe utilisée par les journaliers et l'inspecteur municipal ne répond pas aux normes de sécurité de la CNNEST, car celle-ci n'a pas de fond plat ;

ATTENDU QU'une dépense de 6 000 \$ a été prévue au budget 2019 pour l'achat d'une nouvelle chaloupe répondant aux normes de sécurité établies par la CNNEST;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Millette, désire se départir de sa chaloupe usagée à fond plat de 20 pieds équipée d'un moteur de 50 forces à 4 temps Mercury et d'une remorque, pour un montant de 9 000 \$;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Roch et unanimement résolu que ce Conseil :

Autorise l'acquisition d'une chaloupe à fond plat de 20 pieds équipée d'un moteur de 50 forces à 4 temps Mercury et de sa remorque de monsieur Pierre Millette, pour la somme de 9 000 \$;

L'excédent de 3000 \$ au montant budgété est affecté du surplus libre

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire est levée à 18h24.

René Pelletier
Maire

Yves Desmarais
Directeur général – secrétaire -trésorier
Pro-tempore